

Amiante : Maintenir ses compétences d'encadrant mixte ou cumul de fonctions Formation recyclage selon l'art. R 4412-94 alinéa 2 du Code du Travail (sous-section 4)

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour - 7:00 heures

Tarif

300.00 € HT soit 360.00 € TTC par participant

Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté ou présence suspectée d'amiante.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Détenir une attestation de compétence*

Encadrement de chantier amiante préalable ou de recyclage dit de sous-section 4 de moins de 3 ans.

Le stagiaire devra se présenter avec les EPI de base* (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants).

***Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques**

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Formation à dominante pratique et illustrée par de nombreux supports digitaux (films, tutoriels, etc.).

Formation réalisée sur plateforme habilitée INRS permettant la mise en œuvre des 3 niveaux d'empoussièremment.

Remise des supports de formation constituant une première base documentaire pour le participant.

Salle de formation équipée.

Profil de l'intervenant

Formateurs, techniciens ou ingénieurs qualifiés, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

Informations complémentaires

Objectif professionnel

Renouveler l'attestation de compétence " formation à la prévention des risques d'exposition à l'amiante " (obligatoire pour intervenir dans des situations présentant un risque d'exposition à l'amiante)

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances des opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Connaître les dernières évolutions techniques et réglementaires
- Vérifier les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire
- Expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales

Contenu

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
- Produits de substitution
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.)
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020)
- Responsabilités pénales, administratives
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques
- Choix, mise en œuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective)
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.)
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièremment, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.)
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.)

Critères et modalités d'évaluation

Attestation de compétence si réussite aux évaluations théoriques (QCM de validation) et pratiques

Attestation de compétence valide 3 ans.

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire

